



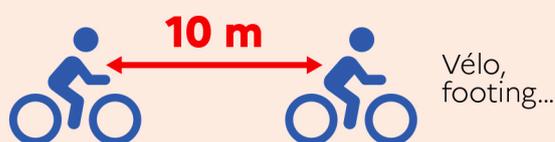
MINISTÈRE
DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation**



Éviter tout **contact corporel**



Respecter les **règles barrières**



Se changer et se doucher
à domicile



Renoncer (pour l'heure) aux
compétitions

Commencer par des
activités extérieures



Renoncer **aux manifestations**
comme les fêtes et
les assemblées générales



Limiter à **10 personnes maximum** les rassemblements

- Désinfection systématique des patins, des casques et du matériel pédagogique
- Plus de prêt de gants (prévoir une machine à distribution ou à la revente en caisse)

- Aération + traitement d'air de la zone d'accueil
- Contraintes d'accueil des clubs - vestiaires collectifs - En lien avec les recommandations fédérales

C. Équipements sportifs de plein air

IV.C.1. Terrains de grands jeux

Propositions :

- Il s'assure que le personnel est protégé et informé.
- Les gestes barrières doivent être respectés par le personnel et les pratiquants

- **Pratique dans un cadre fédéral** : en attente des recommandations/prescriptions édictées par les fédérations délégataires notamment pour les jeunes et leur encadrement
- **Dans le cadre de loisirs/social** : ouverture avec, si cela est possible, un gardien et/ou médiateur pour un respect des gestes barrières et une limitation des flux (créneaux horaires).

IV.C.2. Aires de jeux et aires sportives en accès libre

Il apparaît nécessaire de trouver un compromis «cohérent» à tous les niveaux pour ces espaces en accès libre afin d'éviter conflits, désordres à l'ordre public, frustrations, conduisant à une gestion à terme complexe.

Propositions :

- Pose d'un panneau informatif de responsabilité des usagers (gestes barrières, respect des distanciations...)

- Définir des horaires d'accès à respecter pour limiter les nuisances diverses, circulations nocturnes, et les mettre en adéquation avec la présence possible des personnels municipaux et/ou des médiateurs, associations diverses de quartiers, bailleurs sociaux.
- Modification du règlement intérieur par l'exploitant pour informer des mesures coercitives le cas échéant.
- Le protocole sanitaire sera à expertiser et mettre en œuvre par chaque propriétaire et/ou exploitant de site.

IV.C.3. Centres de Tennis

Les protocoles et préconisations spécifiques émises par les fédérations de tutelle des disciplines sportives, validées par le ministère des Sports, devront s'appliquer aux usagers et aux personnels d'encadrement.

Le gestionnaire pourra mettre à disposition une solution hydro alcoolique et pourra procéder à une prise de température avant l'entrée sur site.

Il s'assure que le personnel est protégé, formé et informé.

Les mesures de nettoyage sont respectées par le personnel et les pratiquants.

Protocole pour le pratiquant :

- Réservation de créneau/Attente de confirmation/venue sur site
- Parking une place sur deux/Accueil sur site (hors club house)
- Tenue spécifique (chaussures, matériel personnel)/2 joueurs/Durée limitée
- Règlement intérieur de la structure et respect des préconisations spécifiques fédérales
- Privilégier la pratique des abonnés dans un 1^{er} temps (meilleure traçabilité)